



# Rentrée scolaire 2012

Le service scolaire vous informe :

- le recensement des enfants nés en 2010
- l'inscription des enfants nés en 2009 et les nouveaux arrivants
- le dépôt des demandes de dérogation (lettre manuscrite)

**se feront en mairie  
du 01 fevrier au  
31 mars 2012 inclus**

**Pièces à fournir :**

- ◆ livret de famille
- ◆ justificatif de domicile récent
- ◆ carnet de santé
- ◆ dernier bulletin de salaire des deux parents ou attestations des employeurs
- ◆ avis d'imposition 2011 sur les revenus 2010 pour toute première inscription au périscolaire.

Information en mairie au 01.60.04.89.34 service scolaire/jeunesse